

A Monsieur le commissaire de l'Enquête publique préalable à la déclaration d'intérêt général (DIG) et comportant un dossier de déclaration portant sur les installations, ouvrages, travaux et activités (IOTA) concernant :
Le programme pluriannuel de gestion des cours d'eau des bassins versants du Bouret et du Boudigau

Propos liminaires

Lors de la précédente enquête publique du SMRCS concernant le courant de Soustons, nous avons écrit dans ces mêmes propos liminaires :

" Habitués aux dossiers trop souvent bâclés ou biaisés élaborés dans la communauté de commune de MACS, nous sommes très agréablement surpris par la qualité de celui ci. C'est suffisamment rare pour être signalé.

Nous n'avons pas de remarque particulière sur le contenu. Toutefois, nous aimerions que le porteur de projet aille plus loin dans deux secteurs : "

- La qualité de l'eau "... "

Nous pourrions reprendre le même texte, sauf que manifestement le message concernant la pollution de l'eau semble ne pas être passé. Pourtant nous avons développé le sujet et fourni des sources. Ceci est d'autant plus gênant que le commissaire enquêteur avait repris cette demande dans ses conclusions.

Nos remarques porteront essentiellement sur la pollution.

Concernant les noms des cours d'eau

Sur les divers documents, il existe un problème de dénomination des ruisseaux. Par exemple, le Bouret peut être dénommé :

- Le Bourret
- Le Bouret
- Le ruisseau du moulin de Lamothe

Un de ses affluents dont le confluent est un point important :

- Le Cousturé
- Le Couturé
- Le Guilhem

Un point de prélèvement est positionné à la fois sur le Mourmaou, ou sur le Marsacq suivant l'échelle.

Ces dénominations coexistent dans les documents du SMRCS, mais aussi sur le site SIEAG du Bassin Adour Garonne. Alors que sur les cartes topographiques de l'IGN, le ruisseau du Moulin de Lamothe devient le Bouret quelque part entre son confluent, entre le Cousturé et le canal de Monbardon. Une mise au point serait judicieuse à ce sujet.

Concernant l'eau de pluie

Dans les textes proposés, il existe de nombreuses références aux problèmes liés à la pluie sur les zones urbaines. Une fois de plus, nous ne saurions que trop inciter les structures liées à l'urbanisme d'envisager les solutions, obligatoires en Belgique, concernant le bâti

neuf et les restaurations lourdes. Une partie non négligeable des ruissellements, de saturation de STEP, de consommation d'eau potable en serait améliorée.

Il convient aussi d'ajouter la part du lessivage des terres agricoles liée au ruissellement dont la mécanisation, le remembrement, et la mono culture essentiellement liée au maïs ont accéléré considérablement le décapage des sols fertiles des champs. Une étude Adour Garonne montre cela. La zone considérée se situe sur un aléa fort à très fort. Ceci est d'autant plus important lorsque du maïs est cultivé de manière conventionnelle. L'étude estime que chaque orage de printemps peut entraîner de 1 à 1,5 t/Ha de bonne terre arable dans les cours d'eau ¹. On a pris pour mauvaise habitude de ne pas citer ce phénomène. Une photo aérienne de l'embouchure de l'Adour ou des autres fleuves après une pluie est révélatrice. A quand les cultures sous couvert végétal, qui ont démontré leur efficacité dans la lutte contre l'érosion des sols ?

Les interactions avec le PPRL (partie submersion) en cour de finalisation, de la remontée des nappes, et des inondations liées à la pluie, auraient peut être pu être mieux définies dans leur globalité.

Concernant le bassin désableur

Ce projet semble arriver comme un cheveu sur la soupe. Le porteur de projet justifie peu la localisation et l'intérêt. Nous savons qu'une partie des sédiments qui se déposent dans le port de Capbreton, et dans une moindre mesure dans le lac d'Hossegor proviennent du Boudigau, et du Bourret. Des pièges à sables ont été installés à la connexion de leurs embouchures et du port. La justification du lieu est essentiellement le fait de témoignages locaux, mais il semblerait que les curages aient été aussi effectués sur certains autres cours d'eau de la zone. Des données comparatives concernant les débits, les charges transportées (MES et autres), auraient permis d'éclairer le choix. La seule information concerne les pentes, et l'on ne peut pas dire que dans ce domaine l'intérêt principal porte sur le Bourret (doc V3-2 p 14).

Concernant la pollution

La pollution est très présente dans les 4 documents présentés. Le tableau ci-contre donne les occurrences de divers termes liés à la pollution

Document	Mot		
	Pollution	Dépollution	Pesticide
V3-1	6	1	0
V3-2	37	1	1
V3-3	25	0	0
V3-4	34	0	21
Total	102	2	22
Fréquence	81%	2%	17%

C'est ici que commence le problème. La pollution n'est jamais clairement définie, ni surtout hiérarchisée par des couplage dénomination/quantité/dangerosité. Or, comment atteindre les objectifs, utiliser les compétences, donner des orientations, si on ne sait pas de quoi on parle. Nous avons déjà soulevé ce problème lors de l'enquête publique précédente.

Ainsi P6 du V3-1 :

- " Volet 1: Assainissement des eaux résiduaires urbaines et rurales, ainsi que la dépollution à la source des rejets ponctuels ou diffus (agricoles, industriels, infrastructures de transport). "

P8 du V3-1 :

- " 1.1.5 – Domaines de compétence du porteur de projet /.../8° La protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des **zones humides ainsi que des**

¹ Institution Adour journée des sols 06/03/2018 Aire sur Adour

formations boisées riveraines: Cette mission comprend... le suivi de la qualité des eaux... "

P11 du V3-1 :

- " **Orientation 2** : Suivre et améliorer la qualité de l'eau et l'état écologique des milieux aquatiques "

- " *Les objectifs opérationnels prioritaires concernant l'orientation 2 : F2 et G2, G3* "

P24 du V3-1 :

- " 4.1.1 – Adéquation du programme avec les orientations fondamentales et les dispositions du SDAGE /.../ORIENTATION B : réduire les pollutions "

La première conséquence du manque total d'information sur la qualification et la quantification des pollutions entraîne des erreurs manifestes de jugement, et par là des erreurs dans le choix des solutions, si tant est qu'elles existent. L'affirmation suivante doc V3-2 p 29 nous semble totalement erronée. Nous tenterons de le montrer plus loin :

- " *les rejets, essentiellement urbains, étant la principale cause de cette pollution. Une amélioration est attendue suite aux derniers investissements* "

Lors de la pseudo concertation sur le dragage du port de Capbreton ², nous avons soulevé plusieurs causes probables de la pollution des sédiments du port par le Bourret et le Boudigau ³. Nous avons découvert de fortes pollutions par les métaux lourds (Arsenic, Chrome, et Cuivre) constituant avec le Zinc la famille des polluants spécifiques, plus des pollutions par le Nickel. Elles se situaient dans les sédiments du Bourret, et du marais d'Orx. Les sédiments du Boudigau n'étant pas analysés ⁴. Ses pollutions peuvent être considérées, en partie du moins, d'origine agricole. Les engrais peuvent entraîner des pollutions au Chrome et au Cadmium. En annexe, la position des points de mesure du Bassin Adour Garonne, avec la date de l'abandon des plus nombreux (bleu). La plupart présentent des analyses partielles, les complètes sont très insuffisantes et datent de 2015.

Le SMRCS effectue des mesures, mais elle sont extrêmement restreintes. Elles ne comportent que les coliformes, les azotés, et les phosphorés, les MES. Rien sur les pesticides, les métaux lourds, les PCB, les HAP...

Nous déplorons le manque de moyens alloués à la quantification et la qualification des pollutions. Il est parfaitement regrettable que seulement 4% du budget soit attribué à ce domaine, qui rappelle la base même d'un des objectifs primordiaux affichés. Par comparaison le bassin désableur se voit doté d'un budget de 8%.

Et pourtant, l'argent public existe dans ce département. Environ 2 millions d'€ publics ont été consacrés (perdus) pour un projet de golf à Tosse (probablement abandonné), et combien d'argent public a été investi dans des GPI2 (Grand Projet Inutile Imposé) : la piscine à Vague d'Atlantisud, les hyper centres commerciaux d'Atlantisud et d'Ondres...

Dans les Landes, on parle beaucoup d'environnement, de protection de la nature, mais il y a encore loin entre la parole et les actes.

² Nous n'y avons pas participé, mais nous avons travaillé le dossier

³ <http://www.amisdelaterre40.fr/spip/spip.php?article779>

⁴ <http://adour-garonne.eaufrance.fr/>

Département des Landes : addiction XL au maïs

La production intensive du maïs dans les Landes est responsable de la pollution des nappes phréatiques, et de l'eau potable (EDCH). C'est maintenant un fait établi. Plus de 80 000 landais consomment ou ont consommé une eau rendue non conforme par les pesticides.

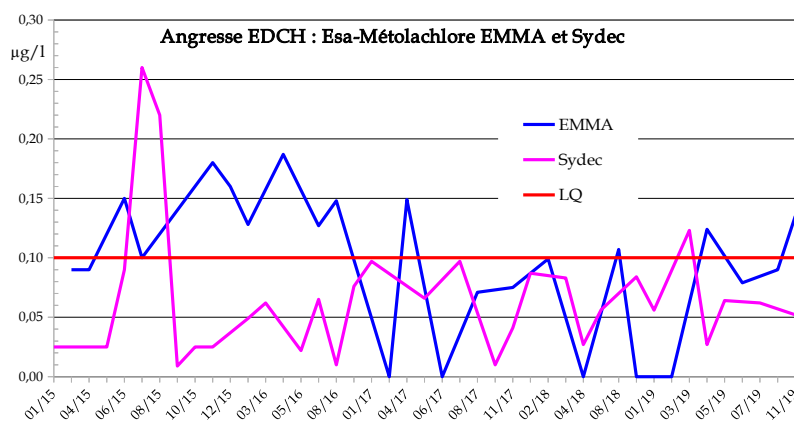
Le principal acteur de la pollution de l'eau potable est l'Esa-Métolachlore un métabolite pertinent ⁵ des Métolachlores. Le S-Métolachlore est une molécule essentiellement utilisée comme désherbant de pré et post levée de l'herbe dans cette culture intensive.

Lors de la précédente enquête publique du SMRSC, nous avons donné quelques informations sur les achats des pesticides dans la zone impliquée par l'enquête publique ⁶. Ces données sont extraites d'une de nos études ⁷. La base de donnée de l'achat des pesticides par code postal a été abondée, nous avons complété ces données ⁸. En annexe, le lecteur trouvera les quantités de pesticides achetés par code postal sur la zone. Ces pesticides ne sont peut être pas tous destinés à la culture du maïs.

Dans le document déjà cité sur le dragage du port de Capbreton, nous indiquions : *" Pour aller plus loin, les pesticides des analyses du Marais d'Orx montrent des concentrations très fortes. L'eau potable doit avoir une concentration inférieure à la limite de qualité de 0,1 µg/l d'eau pour les pesticides et leurs métabolites. L'AMPA issu du Glyphosate a une valeur moyenne sur 8 mesures en 2009 et 2015 de 0,31 µg/l. Pour l'Esa Métolachlore issu des Métolachlores, c'est 0,53 µg/l pour les 4 mesures de la seule année de test de 2015. Ils sont suspectés d'être des perturbateurs endocriniens.*

L'utilisation d'engrais phosphatés peut entraîner des pollutions au chrome et au Cadmuim."

Sur la commune d'Angresse, il existe deux usines de production d'EDCH (Eau destinée à la Consommation Humaine). L'eau est pompée dans une nappe par des forages profonds d'environ 50m. La figure ci-contre donne l'évolution de l'Esa-Métolachlore pour ces deux usines (EMMA et Sydec).



Les valeurs sont en sortie d'usine de 2015 à 2019; toute valeur au dessus de 0,1µg/l, indique une eau potable non conforme. A partir de deux dépassements en année courante, une dérogation doit être demandée, et des travaux, des solutions doivent être apportées pour revenir à la conformité. A notre connaissance, aucune dérogation n'a été demandée pour l'une ou l'autre de ces usines.

⁵ Un métabolite est un produit de la décomposition du produit actif; sauf indication contraire, il est soumis aux mêmes règles que la molécule pesticide mère.

⁶ <http://www.amisdela terre40.fr/spip/spip.php?article819>

⁷ <http://www.amisdela terre40.fr/spip/spip.php?article783>

⁸ <http://www.amisdela terre40.fr/spip/spip.php?article809>

Nous le voyons, la pollution existe, elle est conséquente. L'ANSES ne cesse de retirer des autorisations de mise sur le marché de pesticides dont certains sont très utilisés dans les Landes : Métam-sodium, formulation à base de Glyphosates ou ses adjuvants etc... (voir note 8).

Or même la base de données de l'EDCH est incomplète puisque seulement 5 des 20 pesticides les plus achetés dans les Landes ($\approx 90\%$ du total) sont recherchés dans l'eau potable, et c'est la base la plus " complète " à notre disposition !!!

Le département des Landes est le premier département français pour la production de maïs. Mais a t on besoin d'autant de maïs pollueur de nos sols et de nos eaux. Rien n'est moins sûr. La petite information suivante est éclairante. Il existe à Lacq une entreprise qui transforme du maïs en éthanol pour agrocarburant :

- Elle produit de 0,2 à 0,3% du carburant français (sa fermeture serait sans gros impact)
- Pour cela elle transforme environ 200 000 t de maïs du Sud Ouest
- Cela équivaut à 20% de la production landaise (fermeture avec gros impact)
- L'eau d'irrigation de ce maïs nécessite en 2 à 3 mois, et au plus mauvais moment, la consommation annuelle de la CUB (fermeture bénéfique à l'environnement).

Supposons que l'on veuille passer à 2 ou 3% d'agrocarburant éthanol, combien de Communautés Urbaines Bordelaises auraient des problèmes d'eau potable, quel serait le surcoût en pollution ?

Dans le même temps, la demande en produits alimentaires bio ne cesse de croître, et nous sommes obligés d'importer massivement des produits de zones de production éloignées.

Les Amis de la Terre sont favorables à la réduction de la production intensive de maïs irrigué. Nous ne sommes donc pas favorables à la création, ou l'évolution de captages d'eau pour ce type d'agriculture. Ce qui semble, hélas, être le cas des actions :

- Ca-R27 Suppression ou aménagement de points de prélèvement

Nous savons parfaitement que la lutte contre la pollution de cette zone passe par une réorientation lourde de l'agriculture. Ceci ne peut être que du ressort du politique et de la société dans son ensemble, étant donné l'âge moyen des agriculteurs et la faiblesse de leurs revenus. Il est bon de rappeler que l'€ alimentaire indique que pour 100€ d'alimentation achetée, seulement 6,3€ constituent la marge qui revient à l'agriculteur.

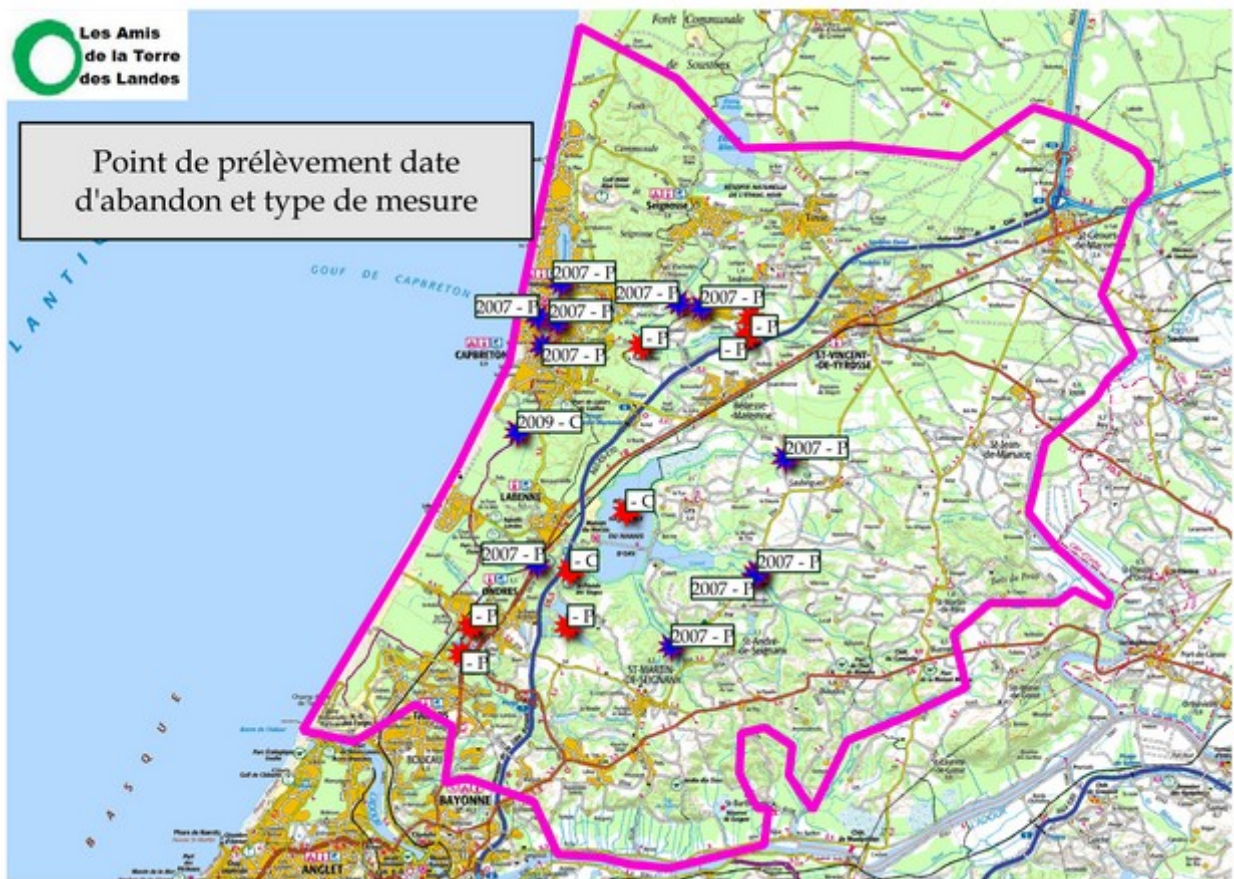
Conclusion

Si ce projet est dans son ensemble relativement cohérent, il n'en demeure pas moins qu'il pêche très fortement dans le domaine de la lutte contre la pollution. Un sursaut de l'ensemble des participants directs ou indirects au fonctionnement du syndicat de rivières est nécessaire. Il est temps que les problématiques de la pollution, de l'agriculture, soient intégrées dans un vaste champ de compétences et de moyens, et que le syndicat ne soit pas restreint à l'entretien des rives, certes importante. La ripisylve ne doit pas être l'arbre qui cache la forêt du mauvais état des cours d'eau. Les Amis de la terre souhaitent que ce projet soit fortement modifié dans ce domaine. Dans le cas contraire, nous demandons un avis défavorable.

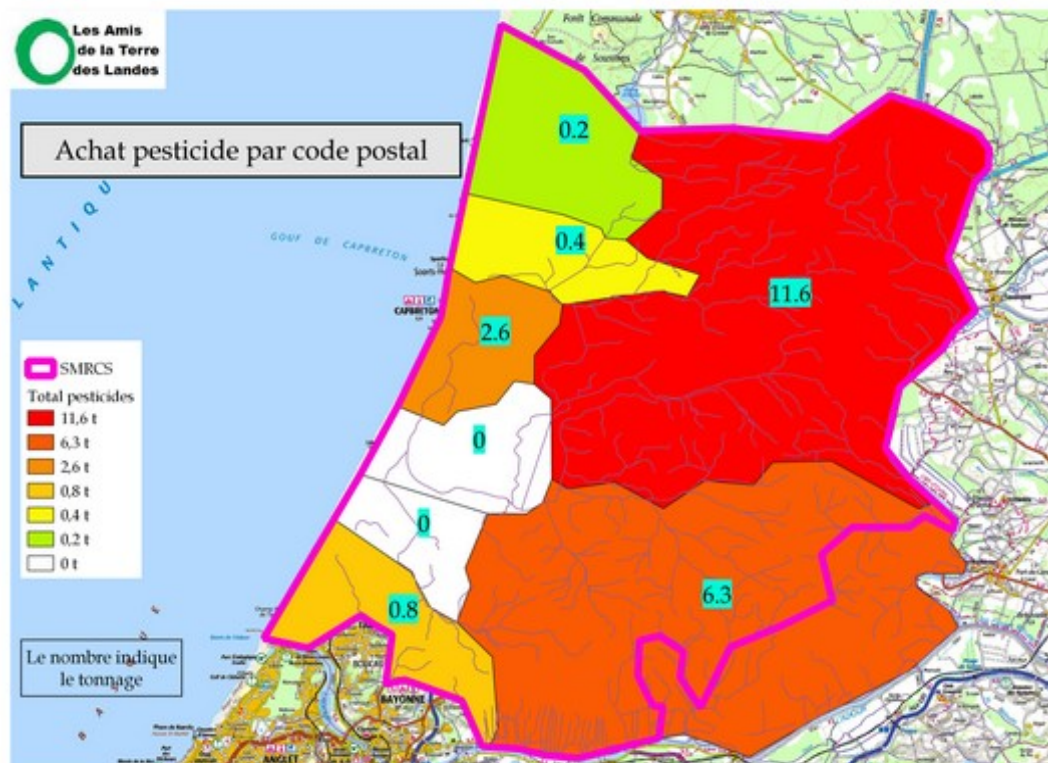
Pour les Amis de la Terre : R. LEGROS

Le 05/03/2020

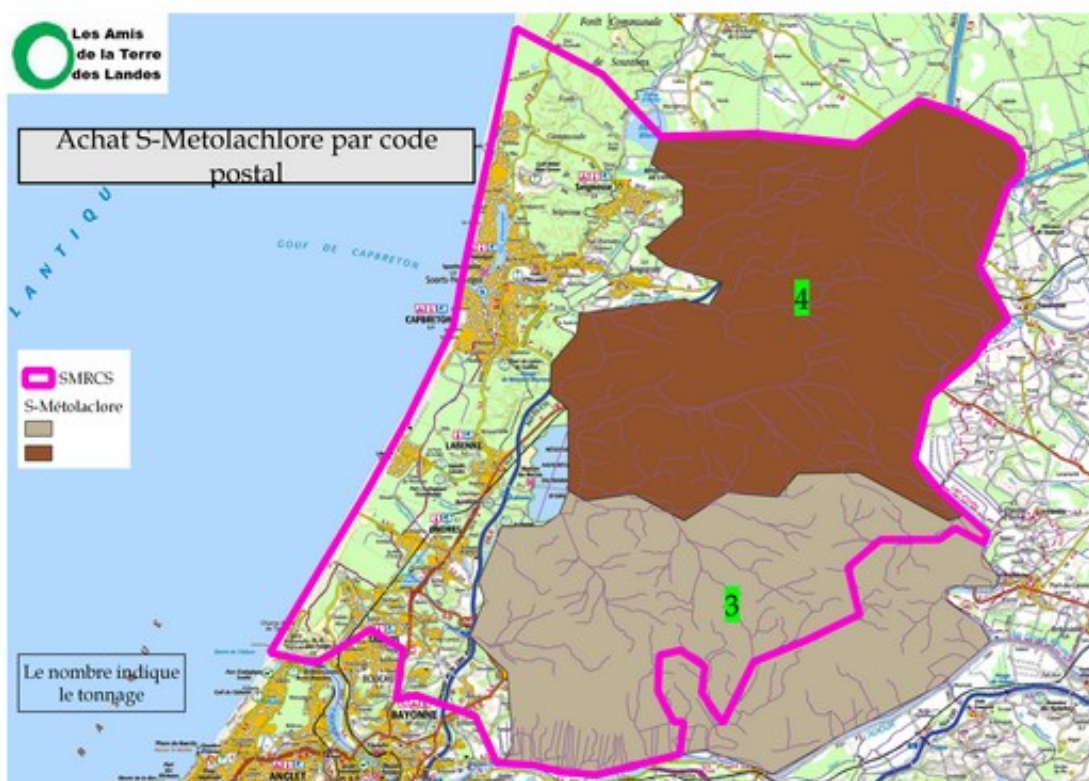
Annexes



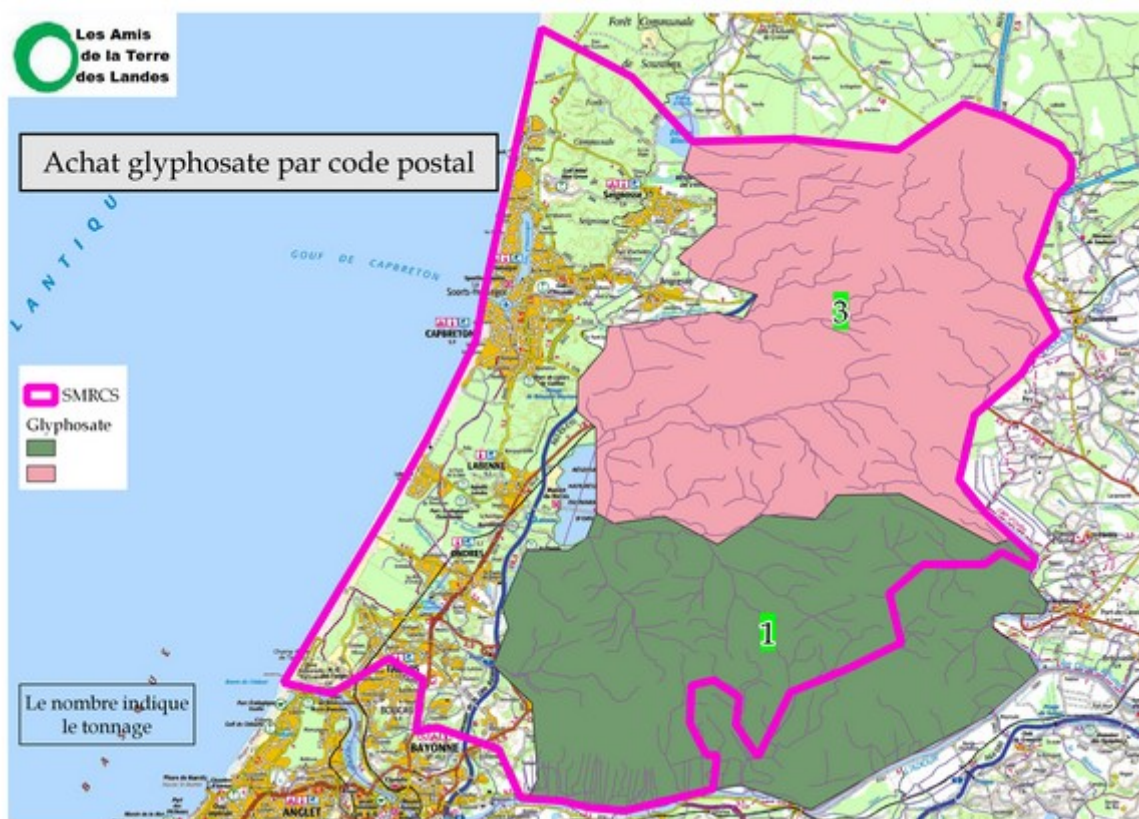
Points de mesures SIEAG -Partiel complet- et -date Abandon ou utilisation-



Quantité totale en tonne de pesticides achetée en 2018 par code postal



Quantité en tonne d'Esas Metolachlore achetée en 2018 par code postal



Quantité en tonne de glyphosates achetée en 2018 par code postal